

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE:

NV/96/106

UN LIBRARY

OCT 31 1996

The enclosed communication, available in French, is transmitted to the permanent missions of the States Members of the United Nations at the request of the Permanent Representatives of Brazil and Chad to the United Nations.

28 October 1996

* * *

La communication ci-jointe, disponible en français, est transmise aux missions permanentes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à la demande des Représentants permanents du Brésil et du Tchad auprès de l'Organisation.

28 octobre 1996

MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE FÉDÉRATIVE
DU BRÉSIL
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

271

MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE
DU TCHAD
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

New York, le 8 octobre 1996

Excellence,

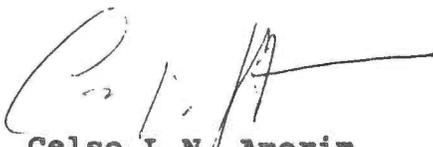
Nous avons l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil et le Gouvernement de la République du Tchad ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassadeurs.

A cet effet, nous prions Votre Excellence de bien vouloir transmettre le Communiqué conjoint ci-inclus, pour information de tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de notre haute considération.

Pour le Gouvernement
de la République Fédérative
du Brésil,

Pour le Gouvernement
de la République
du Tchad,



Celso L.N. Amorim
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
auprès de l'Organisation
des Nations Unies



Mahamat Saleh Ahmat
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Son Excellence Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI
Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies
New York

COMMUNIQUE CONJOINT

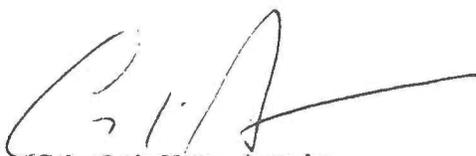
Le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil et le Gouvernement de la République du Tchad, souhaitant développer davantage les relations amicales existant entre les deux pays et promouvoir leur coopération dans des domaines d'intérêts communs, ont décidé d'établir des relations diplomatiques.

Les deux Gouvernements sont convenus de développer leurs relations sur la base du respect mutuel de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, de la non agression et de la coexistence pacifique afin de maintenir la paix au sein de la Communauté internationale, conformément aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et aux dispositions des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et les relations consulaires.

Le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil et le Gouvernement de la République du Tchad sont convenus d'échanger des Ambassadeurs (résidents ou non résidents).

Fait à New York, le 8 octobre 1996

Pour le Gouvernement,
de la République Fédérative du Brésil,



Celso Luiz Nunes Amorim
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire
Représentant Permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Pour le Gouvernement,
de la République du Tchad,



Mahamat Saleh Ahmat
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire
Représentant Permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies